

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

---

## COMMUNE DE FERRIERES

### PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR  
du 26 août 2020 à 19h30  
(au Maka, rue de Lognoul, 6 à 4190 Ferrières)

Présents : XX personnes

Excusés :

?

**GREOVA :**

Madame Maud LACASSE  
Madame Ania BERTRAND

**Commerçants et comités :**

**Membres de la CLDR :**

~~Monsieur Didier DELMOTTE ;~~  
Monsieur Jean-Marc DEMONTY, Echevin ;  
Monsieur Raphaël LAMBOTTE ;  
Monsieur Frédéric LEONARD, Bourgmestre ;  
~~Madame Christel LIZEN;~~  
Madame Marie RAHIER, secrétaire CLDR ;  
Monsieur Maurice SIMONIS  
Madame Claudine STREE.  
Madame Laurane FERON;  
Madame Catherine PIQUERAY ;  
Monsieur Kévin GASPARD ;  
~~Monsieur Michel PHILIPPE.~~

---

#### Ordre du jour

1. Fiche 1.2 « Aménagement de la Place de Chablis » : présentation par l'auteur de projet – discussions et remarques éventuelles ;
2. Divers.

**1. Fiche 1.2 « Aménagement de la Place de Chablis » : présentation par l'auteur de projet – discussions et remarques éventuelles**

M. LEONARD ouvre la séance et remercie tous les membres pour leur présence. Il est bon de rappeler que ce n'est pas une CLDR comme les autres puisque les commerçants, comités et citoyens de la Place ont été invités à venir découvrir les plans. Par le nombre de personnes présentes ce soir, il est évident que la Place de Chablis est appréciée.

Après cette courte introduction, une rapide présentation est effectuée pour les membres autour de la table qui prendront la parole au cours de la soirée :

- M. ROBERT Geoffroy, Bureau d'études Lacasse-Monfort et auteur de projet pour cette fiche 1.2 ;
- Mme RAHIER Marie, employée communale en charge du PCDR ;
- Mme LACASSE Maud, Agent de développement au GREOVA ;
- Mme BERTRAND Ania, nouvelle collaboratrice au GREOVA.

Après cette brève présentation, M. LEONARD signale qu'une feuille tourne dans la salle afin que chacun note ses coordonnées (s'il le souhaite) pour la suite de la procédure de cette fiche-projet ; cette fiche concerne surtout les comités, commerçants et habitants de la Place et des alentours. M. LEONARD poursuit la réunion et rappelle brièvement les étapes du PCDR ; ce dernier est valable 10 ans et concerne l'entièreté de la Commune. La Place de Chablis est le premier projet lancé car sa rénovation est attendue depuis longtemps et rappelons que ce projet fait partie du lot 1. La procédure du PCDR est assez longue pour obtenir des subsides mais la Commune est sur la bonne voie. La Place de Chablis est la seule vraie place « à la française » dans la Commune ; différentes réunions ont déjà été organisées afin de récolter l'avis de tous et obtenir un projet qui convient à chacun, que l'on soit commerçant, citoyens, membre d'un comité ou bien touriste.

Le délai pour l'obtention d'un subside pour ce projet diminue et il est temps d'approuver les plans tous ensembles. Mme LACASSE, agent de développement, prend la parole pour expliquer la suite de la procédure. La convention –faisabilité a été obtenue le 21 juin 2019 et prendra fin le 21 décembre de cette année ; cela signifie qu'il ne reste quelques mois pour demander la convention-réalisation. Après avoir obtenu l'avis de la CLDR (objet de ce soir), un comité d'accompagnement doit être organisé avec le bureau d'études et le Développement rural afin de présenter les plans définitifs, l'avis de la CLDR et le respect de ce dernier. Le Développement Rural approuvera alors ce dossier dans le mois suivant la réunion. Par la suite, le Collège communal approuvera le dossier devenu définitif et fera la demande d'une convention-réalisation en envoyant le CSC et d'autres documents. Le Développement Rural enverra alors la convention-réalisation nécessaire pour la réalisation des travaux et le Conseil communal validera la convention ainsi que la Ministre en charge du développement rural. Les travaux pourraient débuter dans le courant de l'année 2021 après le lancement et l'attribution du marché public désignant l'entrepreneur.

M. ROBERT, Bureau d'études Lacasse-Monfort, prend la parole et débute sa présentation. Ce dernier rappelle où se situe la Place de Chablis par rapport aux commodités des alentours et aux autres fiches-projets, notamment la 1.9 (Es Spita). Actuellement, la Place ne connaît aucune valorisation et est occupée de manière anarchique par des véhicules ; aucun espace de convivialité n'est présent. Quatre arbres remarquables font partie du paysage et sont à maintenir ainsi que le monument et l'abri bus (après demande au TEC, il n'est pas possible de déplacer l'arrêt). Le souhait, lors de l'élaboration du projet et de l'approbation du PCDR en 2015 était de rendre la Place accessible aux citoyens et non plus qu'aux véhicules, veiller au dynamisme des commerces, mettre en valeur les promenades de la région et mettre en valeur les arbres remarquables. En 2018, la Commune et la CLDR ont décidé d'activer cette fiche-projet et de réunir le Développement Rural autour de la table afin de connaître les aménagements possibles et les montants subsidiés. Suite à la réunion de coordination, la CLDR a été consultée et a imaginé la Place à partir des plans de 2015, bien entendu. Les nouveaux objectifs étaient de verdir l'espace et éviter l'anarchie en marquant les places de parkings tout en les conservant pour les commerces, certaines devenant des places 30 minutes. La Place est souhaitée en sens unique et un espace doit être prévu pour l'installation d'un chapiteau en cas de manifestations, les Bucoliques ou la fête foraine par exemples. Un râtelier pour vélos et éventuellement une borne de rechargement seront placés ainsi que différents panneaux didactiques et cartes de promenades, des bancs, un méga banc, un espace pour jets d'eau et des plantations. 23 places de parkings seront disponibles sur la Place contre 30 actuellement. Le méga banc sera placé sur le bas de la Place dans le but de cacher le dénivelé et de pouvoir se reposer près de l'espace d'eau. Tout le haut de la Place sera au même niveau pour créer différentes possibilités de placement pour le chapiteau. Des emplacements pour exposer des sculptures d'artistes locaux seront prévus.

Une distribution de plans en format A3 aux participants a été effectuée.

Après cette présentation, M. LEONARD invite les membres à s'exprimer tout en précisant que ces plans ne sont pas figés et qu'il est encore possible de les modifier ; toutefois, il ne faut pas oublier les contraintes urbanistiques, les accès PMR, etc. Actuellement, cette fiche est au stade avant-projet et donc une étude approfondie avec une analyse du sol va suivre. Mme DEGUEE, membre de la CLDR, questionne M. ROBERT et demande le nombre de places de parking prévues et ce dernier répond 23. M. LEONARD signale que quelques places ont dû être supprimées au profit de la convivialité ; il est impossible de maintenir tout le parking tout en intégrant un espace partagé. La Place sera également placée en sens unique (du bas vers le haut). Un autre membre poursuit sur ce sujet et déplore le manque de parking car, selon lui, il est possible de stationner 65 voitures ; les places prévues seront idéales pour les citoyens mais pas pour les commerçants. M. LEONARD répond à cette remarque en rappelant que le parking du Pré du Fa va voir le jour en 2021 et qu'il désengorgera la Place. Depuis le début de ce projet, plus ou moins 20 places de parking sont prévues et la demande était la même quel que soit le demandeur (Groupe de travail ou CLDR). M. KERTSEN intervient et demande s'il n'est pas possible de créer des nouvelles places en créneau vers le terrain de foot (une dizaine) ; cela permettrait de gagner quelques places perdues. M. LEONARD est d'accord d'approfondir cette demande qui a déjà été soulevée plusieurs fois dans d'autres projets mais cet espace ne sera pas compris dans la réfection de la Place et devra être assumé par la Commune seule. En outre, personne ne doit avoir peur de marcher quelques pas en plus.

M. LAMBOTTE change de sujet et aborde l'espace sur le haut de la Place pouvant accueillir le chapiteau ; cet espace lui semble petit. Mme DEGUEE répond qu'il ne faut pas oublier qu'à la base de ce projet, aucun chapiteau n'était prévu. Les zones non exploitables sont très petites (jets d'eau et arbres).

Un membre signale qu'il estime l'espace trop petit et qu'initialement une fontaine « classique » avait été discutée et non des simples jets d'eau ; il lui est répondu que cet espace est suffisant pour réunir les familles.

M. ROLLIN, échevin, prend la parole et parle des matériaux. Le béton imprimé et les dalles provoquent beaucoup de nuisances (Burnontige, Xhoris). En outre, il est conseillé de marquer les places de parking afin d'avoir un nombre fixe et de choisir un matériau différent de la voirie pour les différencier au mieux. A la place de la verdure, il est possible de placer des pavés et d'augmenter, de cette façon, l'espace dédié aux manifestations ; la verdure peut être remplacée par des bacs à fleurs mobiles. Mme DEGUEE profite de l'intervention et s'étonne qu'il ne soit pas facile d'entretenir un si petit espace. M. ROLLIN estime que la pelouse sera bien souvent piétinée et rousse en été, l'arrosage sera obligatoire ; la place de Comblain-au-Pont n'est pas verte et pourtant elle est belle. Il est mieux de planter des nouveaux arbres ou de protéger les arbres existants ; c'est l'écrasement des racines par les voitures qui tue les arbres remarquables. Une attention particulière devra être portée aux arbres lors des travaux afin de ne pas les abîmer.

M. RAHIER fait remarquer aux membres présents que les parkings se situent bien souvent loin des infrastructures et cite comme exemple la ville de Liège. Une dizaine de places de parking seront disponibles à l'Es Spita lorsque la fiche sera activée et les travaux réalisés. L'idée de M. KERSTEN de créer du parking vers le terrain de foot est à conserver. La Place de Chablis n'est malheureusement pas extensible et des choix s'imposent. Un membre propose de réserver le parking de l'Administration aux résidents de la Place et aux clients des commerces, les employés communaux pouvant marcher. M. LEONARD signale que chacun doit contribuer à l'objectif demandé et qu'un compromis est nécessaire. Un membre intervient et imagine la Place avec uniquement du parking comme c'est le cas actuellement mais de manière ordonnée, trouvant les espaces verts inutiles. Un autre membre propose de supprimer les places en créneau au-dessus de la Place pour les transformer en « épis » et ainsi gagner des places supplémentaires. M. ROLLIN propose un roulement pour les emplacements de parking mis à disposition des citoyens ; trois types de places peuvent être pensés : résidents, temporaires (10-15 minutes) et PMR.

M. LAMBOTTE signale qu'il faut veiller aux différentes courbes de niveaux pour le placement du chapiteau. Même si l'espace prévu paraît plane, la réalité est tout autre. M. ROBERT précise que ces plans ne sont qu'un avant-projet et que la partie haute de la Place sera analysée en détails. Une question importante est tout de même soulevée : la Place de Chablis est-elle vraiment adéquate pour y organiser des manifestations ?

Quant à l'abri de bus, il sera relooké ; l'arrêt du bus ne dérange pas vu qu'il s'agit d'un arrêt en voirie. M. ROLLIN met en garde les membres présents vis-à-vis du choix des matériaux ; le budget peut facilement doubler.

M. LEONARD rassure l'assemblée en expliquant le changement de la législation wallonne concernant les marchés publics et les cahiers spéciaux des charges car ce sont ces derniers qui n'ont pas permis au Parking du Pré du Fa de voir le jour dernièrement. Les travaux débuteront au printemps 2021 si le Covid-19 ne cause plus de retard.

Avant de terminer la réunion, Mme LACASSE, agent de développement, prend la parole au sujet de la fiche 1.2 et de sa future présentation devant le Comité d'Accompagnement (Développement rural). Pour rappel, la Place de Chablis entre dans le cadre du PCDR car elle met en avant le citoyen via des aménagements tels que les bancs, tables, panneaux de promenades, espace vert, fontaine, etc. La convivialité est le maître mot de cette fiche, il ne faut pas l'oublier. Il est néanmoins important de garder quelques places de parking pour les résidents et commerçants mais l'objectif est de revoir l'entièreté de la Place et non d'y créer un parking ordonné uniquement. Si telle est la demande des citoyens, ce projet devra être réalisé sur fond propre car le parking n'est pas subsidié par le Développement rural. En outre, c'est une demande des groupes de travail et de la CLDR, on ne peut changer tout sur un coup de tête ; 23 places de parking sont conservées sur 30.

Un membre se questionne quant à la durée des futures travaux ; il lui est répondu que ceux-ci dureront moins longtemps que la mise en place du projet cependant, la durée exacte n'a pas encore été déterminée.

Il est proposé de se rencontrer à nouveau, d'ici deux à trois semaines, avec des nouveaux plans suite aux remarques émises lors de cette réunion afin de choisir un avant-projet convenant à chacun.

## **2. Divers**

M. LEONARD clôture la réunion en abordant la fiche-projet 1.9 (Es Spita). Le Conseil communal a approuvé l'acquisition du 1<sup>er</sup> terrain, le plus grand. La Commune est actuellement en négociation avec la copropriété des appartements annexes au terrain car cette dernière est propriétaire de la seconde parcelle souhaitée. Le Développement Rural revoit les taux de subvention actuellement ; la fiche est, dès lors, mise sur pause afin de connaître les nouveaux taux possibles pour l'achat. La CLDR sera tenue au courant des avancements.

Chacun est remercié pour sa présence et ses remarques. La réunion est clôturée à 21H15.